

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 19 décembre 2016

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 9 décembre 2016 s'est réuni le 19 décembre 2016 à 18h30 salle polyvalente de Malicorne, présidé par Claude Riboulet.

<b>BIZENEUILLE</b>	Sylvie DUONG Séverine NATTE
<b>LA CELLE</b>	Elise BOULON Claude ROBLOT
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY, absent
<b>COLOMBIER</b>	Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ, excusé, avait donné pouvoir à Jocelyne BIZEBARRE
<b>COMMENTRY</b>	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET Sylvain BOURDIER
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Francisco SOARES Didier QUICHON, excusé
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE
<b>HYDS</b>	Christiane MARTIN Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	Serge BADUEL Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Alain CHAPY, excusé avait donné pouvoir à Fabrice LEHMANN Anne CHAUSSE, excusée Fabrice LEHMANN Patrice DAFFY
<b>SAINT ANGEL</b>	Olivier LABOUESSE Jean-Marie GILLE
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD Gérard JARDOUX

Guy Courtaud est nommé secrétaire de séance.  
Approbation du PV du 26 septembre 2016.

1) **ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :**

Le Conseil Communautaire a pris acte à l'unanimité des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités.

2) **ADMINISTRATION GENERALE – CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES « GUIDES DE RANDONNEES » :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de clôturer la régie de recettes de la vente des guides de randonnées à compter du 31 décembre 2016 et de mettre fin aux fonctions du régisseur et des mandataires.

3) **ADMINISTRATION GENERALE – CLOTURE DE LA REGIE D'AVANCES « ACCUEIL DE LOISIRS » :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de clôturer la régie d'avances « Accueil de loisirs » à compter du 31 décembre 2016 et de mettre fin aux fonctions du régisseur et des mandataires.

4) **ADMINISTRATION GENERALE – CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de clôturer la régie recettes et d'avances « Aire d'accueil des gens du voyage » à compter du 31 décembre 2016. Toutefois, ne pouvant supporter une cessation d'activité pour la période transitoire, l'activité de cette régie sera prolongée jusqu'au vote de la nouvelle assemblée approuvant la création des nouvelles structures.

5) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DM N°2 DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES » - DM N°1 DU BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS ALZIN » :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les décisions modificatives.

6) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DM N°3 DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES » :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative.

7) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DM N°2 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative.

8) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DM N°3 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative.

**9) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de revaloriser la participation mensuelle à 15€ pour le contrat de prévoyance maintien de salaire à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisé à compter du 1er janvier 2017.

**10) ADMINISTRATION GENERALE – SICTOM DE LA REGION MONTLUCONNAISE – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MONTMARAULT :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'adhésion de ces quatre nouvelles communes au SICTOM de la région Montluçonnaise à compter du 1er janvier 2017.

**11) ADMINISTRATION GENERALE – SICTOM DE CERILLY – REDEVANCE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à verser la somme de 1 euro par habitant et par an pour le compte de la commune de Bizeneuille au SICTOM de Cérilly à compter du 1er janvier 2016 et d'autoriser le Président à facturer à la commune de Bizeneuille la somme de 1 euro par habitant et par an à compter du 1er janvier 2016 au titre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

**12) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2016 – PROCURATION A COMMENTRY – MONTMARAULT – NERIS COMMUNAUTE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser l'assemblée délibérante de COMMENTRY – MONTMARAULT – NERIS COMMUNAUTE à voter les comptes administratifs 2016 du budget principal, du budget annexe « aménagement des zones industrielles », du budget annexe « atelier relais Alzin », du budget annexe « autres opérations assujetties à la TVA » et du budget annexe « ZAC de Magnier » de la Communauté de Communes de Commentry / Nérès les Bains, ainsi que les comptes de gestion correspondant et à les signer.

**13) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – MEDIATHEQUE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition du personnel et d'autoriser le Président à les signer.

**14) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – RENOUELEMENT CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – ACCUEIL DE LOISIRS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les conventions de mise à disposition du personnel et d'autoriser le Président à les signer.

**15) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ACCESSIBILITE DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES – COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le rapport annuel de mise en accessibilité afin qu'il puisse être transmis aux institutions et personnes destinataires.

**16) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE LA BRANDE – VENTE D'UN TERRAIN :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir au profit de la SAS TRANSPORTS LASSALLE ou de la Société Civile Immobilière qui sera créée.

**17) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE LA BRANDE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CAMPUS 6 – 1ère TRANCHE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le plan d'aménagement du Campus 6 - 1ère tranche, d'approuver les travaux d'aménagement, d'autoriser Monsieur Le Président à engager les dépenses concernant ces travaux pour un montant total estimé à 90 000 € HT, d'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur Le Président à solliciter les aides afférentes auprès de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

**18) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE LA BRANDE – VENTE D'UN TERRAIN :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir au profit de la société CPL ou de la Société Civile Immobilière qui sera créée.

**19) TRAVAUX – RACCORDEMENT HTA SOUTERRAIN D'UNE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE – CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de servitude avec ENEDIS, dans le cadre du projet d'aménagement du parc photovoltaïque de la société LUXEL à la Croix de Fragne, qui a pour objet de définir les conditions d'étude et de pose d'un câble souterrain HTA sur environ 177 mètres moyennant une indemnité de 177 euros.

**20) TRAVAUX – CONVENTION RELATIVE AU DEVOIEMENT D'UNE CANALISATION ET EXTENSION DE RESEAU RETROCESSION DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention de dévoiement entre le SIVOM Région Minière et la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains et d'autoriser Monsieur le Président à la signer, dans le cadre des travaux d'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche du Campus des marronniers.

**21) TRAVAUX – AMENAGEMENT DU CAMPUS 1 DE LA ZAC DE LA BRANDE – 2ème TRANCHE – AVENANT N°1 POUR LA DESSERTE EN GAZ NATUREL AVEC GRDF :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 pour la desserte en gaz naturel avec GRDF, dans le cadre des travaux d'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche du Campus des marronniers.

**22) ACTION SOCIALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – FIXATION DES TARIFS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les tarifs proposés pour l'année 2017.

**23) ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE – FIXATION DES TARIFS :**

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (CONTRE :1) de fixer le prix du repas à l'Accueil de loisirs « les Galibots » à 1,90 € à compter du 1er janvier 2017, et de fixer le prix du repas à la structure multi-accueil en cas d'absence non justifiée à 3,02 € TTC à compter du 1er janvier 2017.

Au niveau de l'accueil de loisirs, Sylvain Bourdier remarque que le prix du repas payé au fournisseur n'augmente pas dans les mêmes proportions que le prix facturé aux familles. Lionel Brocard répond que les frais de gestion sont à prendre en compte également, ce qui justifie l'augmentation. Sylvain Bourdier ajoute que même si l'augmentation est minime, elle contribue tout de même, à la longue, à impacter le budget des ménages au vu de l'évolution modeste du SMIC.

**24) ENFANCE - JEUNESSE - FAMILLE – APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS AVEC LA CAF DE L'ALLIER :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de financement « ALSH-ASRE ».

**25) RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EXPLOITATION DU THERMALISME ET DU TOURISME DE NERIS-LES-BAINS (SEMETT).**

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la société d'économie mixte d'exploitation du thermalisme et du tourisme de Nérès-les-Bains (SEMETT).

Sylvain Bourdier demande de quel ordre sont les contrôles effectués par la Communauté de Communes. Jean-Pierre Bougerolle, représentant de la Communauté de Communes au Conseil d'administration de la SEMETT, assure qu'il fait valoir l'intérêt général et qu'il exerce le contrôle et pas toujours en adéquation avec les élus de Nérès les Bains.

## **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :**

- L'installation des TBI débute mardi 20 décembre 2016.
- Mardi 20 décembre 2016 : signature des baux avec les deux nouveaux locataires à l'Hôtel d'entreprises.
- Claude Riboulet rappelle qu'il s'agit de la dernière réunion de la Communauté de Communes de Commentry / Nérès les Bains. Il ajoute que Jean-Pierre Bougerolle est le seul délégué communautaire présent depuis la création de cet EPCI. Il a évoqué sa grande satisfaction d'avoir pu présider l'assemblée dans une ambiance de consensus et de convivialité, émaillée de désaccords toujours techniques, jamais politiques. Il a salué les deux premiers directeurs de la Communauté de Communes, ainsi que l'ensemble des agents. Il a ajouté que la Communauté de Communes a joué son rôle en matière économique, enfance, petite enfance, habitat, accueil des gens du voyage, portage de repas à domicile, environnement, culture, fonds de concours aux communes. Il y a toujours eu un souci de maîtriser les dépenses de fonctionnement ainsi que celui de la maîtrise de la fiscalité. Il remercie les conseillers communautaires pour les projets qui sont sortis en moins de trois ans (extension de l'Hôtel d'entreprises, extension du relais d'assistantes maternelles, travaux des zones d'activités).  
La création du nouvel EPCI est une bonne opération en matière budgétaire avec notamment une forte diminution de l'enveloppe du FPIC. Il ajoute que plusieurs conseillers ne pourront être reconduits dans leurs fonctions, mais la création d'un conseil de développement pourrait satisfaire les aspirations des conseillers écartés par la nouvelle entité.

Guy Courtaud annonce qu'il quitte le conseil communautaire avec un peu d'amertume.

A la question de Séverine Natte sur le vote des statuts du nouvel EPCI par les communes, il est précisé que chaque commune était libre de les voter ou pas.

- Le conseil d'installation de la nouvelle entité aura lieu le vendredi 27 janvier 2017 au théâtre à Commentry (lieu à confirmer).
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 27 janvier 2017, c'est Bruno Rojouan, doyen d'âge des deux présidents des EPCI fusionnant, qui sera président du nouvel EPCI.

\* \* \*

\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.